

Compte-rendu du CA N°1 du 19/10/23

Quorum atteint 25

Présences : cf liste d'émargement

Début du CA 17h36

Mme CROUX ouvre le CA lorsque le quorum est atteint. Toutes les pièces du CA ont été adressées par courriel.

Remerciement de l'ensemble des participants pour avoir répondu présent et rempli les tableaux pour la constitution des différentes commissions.

Désignation du secrétariat de séance : Mme MIGNIEN et Mme GREFFEUILLE représentantes des deux fédérations des parents d'élèves

Présentation de l'ODJ du CA par le chef d'établissement

Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 03 juillet 2023

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Validation des commissions et instances

- I. Protocole du RCD
- II. L'auto-évaluation
- III. Critères et modalités d'attribution d'une aide sur des fonds sociaux
- IV. Projets de sorties scolaires (2023 et 2024)
- V. Projets de voyages 2024
- VI. Délégation au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle pour vote
- VII. Décisions Budgétaires modificatives (DBM)
- VIII. Les contrats et conventions
- IX. Bilan de la rentrée
- X. Questions diverses

Adoption du CR du 3 juillet 2023

Pour	25	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

17h39 arrivée de Mme Souilles

17h40 arrivée de Mme Bradley-Trombetta

Vote du règlement intérieur du CA

Pour	26	Abstention	0	Contre	0
------	----	------------	---	--------	---

I Protocole du RCD (cf PJ présentée lors du CA)

- réunion pédagogique du 14 septembre
 - pacte enseignant
 - plan annuel de remplacement court durée (RCD) → formations, sortie, maladies d'un jour (à partir de 2 (ou 3) semaines une absence est considérée comme étant de longue durée)
- L avis du conseil d'administration doit être recueilli – Pas de remarques faites – le chef d'établissement acte le protocole

II L'auto-évaluation – cf PJ présentée lors du CA)

- dans le cadre d'une évaluation externe
- c'est une évaluation effectuée à un moment bien précis. Suite à cette auto-évaluation, les inspecteurs interviendront. Mme La Principale souhaite élaborer les questionnaires et souhaite, dans ce cadre, mettre en place un comité de pilotage composé des différents acteurs du collège. Elle attend le retour des volontaires pour le 6 novembre.

III Critères et modalités d'attribution d'une aide sur les fonds sociaux (PJ envoyée avec la convocation)

Présentation

IV Projets de sorties scolaires (2023 et 2024) sociaux (PJ envoyée avec la convocation)

de 1700 euros Voté à l'unanimité projet 2023 de programmation des sorties : voté à l'unanimité

projet 2024 de programmation des sorties : voté à l'unanimité

dons de FSE e hauteur

V Projets de voyages 2024 (PJ envoyée avec la convocation)

→ voyages scolaires 3e et latinistes 4e

Voté à l'unanimité

VI Délégation au Chef d'Établissement pour la passation des marchés à incidence Financière annuelle pour vote

Voté à l'unanimité

VII : DBM **PJ envoyée avec la convocation)**

Pour informations aux membres du conseil d'administration

VIII Les contrats et conventions

→ Protocole d'accord (reproductions)

Voté à l'unanimité

→ convention occupation salle IME

Voté à l'unanimité

→ convention collège-cinéma

Voté à l'unanimité

→ convention exposition au CDI

Voté à l'unanimité

→ convention exposition « De près, tous les métiers sont mixtes »

Voté à l'unanimité

→ convention soins

Voté à l'unanimité

→ convention Interscolreçu à ce jour.

Il y a des points à modifier. Sera votée ultérieurement.

IX Bilan de la rentrée (effectifs)

→ reporté au prochain Conseil d'Administration

X Questions diverses

Une partie de ce point a été avancé en raison du départ des représentants du conseil départemental

1- Point d'information pour le DEPARTEMENT

Problème sur les transports scolaires

Les associations de parents d'élèves ont envoyé un courriel mi-septembre à Mme Lumos Preceptis du Conseil Départemental au sujet des retards et non-respect des arrêts ou itinéraires concernant les lignes de bus S4166, S4167, S4168, S4171.

Suite à un échange téléphonique, il s'avère que les problématiques de recrutements sont les mêmes que l'année dernière.

Le dossier est toujours en cours auprès des services concernés.

Pour la ligne S4167 : les difficultés rencontrées le 11/12 septembre : le transporteur a remplacé le conducteur de bus

Pour la ligne S4168 : Des travaux sur le trajet causent les perturbations.

Pour la ligne S4171 : sureffectif

Il y a un problème au niveau du recrutement des conducteurs de bus. Aujourd'hui être conducteur de bus doit être un vrai choix dans le parcours professionnel du conducteur qui demande une formation avec un diplôme.

2- Pour les plaintes de nuisances sonores du voisin,

Le CG a prévu la plantation d'une haie.

3- Pour la dotation numérique du collège,

. Le DASEN a été saisi. Le calendrier de déploiement est prévu pour fin novembre. Une flexi-classe avec deux mallettes est prévue

4- Question autour du départ du bus le mercredi : Pourquoi le bus ne part-il pas à 12h30, directement après la fin des cours?

Réponse : Le repas n'est pas supprimable. Le service de la cantine est pris en compte dans l'organisation des services de transport scolaire.

5- Demande d'un Algeco supplémentaire pour répondre à un manque de salle soulevé par les enseignants.

M. Corbière rappelle qu'il est indispensable de communiquer les changements de salles quand les enseignants en font.

6- Question du préau : par rapport au nombre d'élèves, le collège René Cassin est Suffisamment doté

X Questions diverses bis

1- Concernant la vie des élèves au collège

a. Est-il envisagé des journées à thème comme cela avait pu être proposé lors d'années précédentes comme par ex celle de l'élégance ou « accessoires de Noël » à l'approche des fêtes ?

Réponse : à voir avec comité de vie du collège

b. Est-il envisagé de réitérer en fin d'année, ce temps festif qui réunira tout le collège (élèves et enseignants) autour de jeux de groupe - un madison géant –sans oublier le fameux HAKA géant de M Amey ?

Réponse : à voir avec comité de vie du collège. Il faut des volontaires.

c. Est-il envisagé d'organiser de nouveau un « bal » de fin d'année pour les élèves de 3^{ème} ?

Réponse. Cela aura lieu le jeudi 27 juin dans l'après-midi avec une fin au plus tard à 18h,

En . Dans du collège

Remise des diplômes

Serait-il envisageable pour l'année prochaine, de proposer un horaire adapté aux emplois du temps des lycéens pour qu'ils puissent y assister ?

Pour information, cette année, un certain nombre d'élèves de second finissant à 18h ne pourront pas être présents à 17h15.

Réponse : Il y avait une communication avec le lycée du secteur pour que les élèves puissent être excusés.

Concernant les ateliers proposés

Il ne s'agit pas d'une question mais uniquement pour vous faire partager la frustration de certains élèves de ne pas pouvoir y participer à cause des emplois du temps, sachant qu'ils ne sont proposés qu'une seule fois par semaine. Néanmoins, nous rappelons le casse-tête de la mise en place des emplois du temps et le fait que les animateurs des ateliers sont également professeurs avec une pause déjeuner et des cours à assurer.

Réponse : On fait au mieux.

Concernant la gestion des temps d'encadrement hors enseignants (pause méridienne, études..), pourriez-vous rappeler l'organisation pour les nouveaux parents des 6^{ème} svp ?

Réponse : Pas d'étude proposée entre 11h30 et 14h, car pas assez de personnel. La salle d'étude est très grande et permet l'accueil des élèves concernés.

Les emplois du temps ont été pensés pour réduire les effectifs en étude.

Le CDI n'est pas toujours ouvert (il peut, par exemple, être occupé par des classes).

Il y a deux services de restauration, mais en réalité, c'est un service continu avec un ordre défini de passage.

Il est interdit de circuler dans les couloirs, car il n'y a pas de surveillance (l'effectif des surveillants ne le permet pas).

Fin du Conseil d'Administration : 19h30

Prochain Conseil d'Administration : première semaine de décembre, mardi ou jeudi



A handwritten signature in red ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes.

Saint-Orens, mercredi 11 octobre 2023

Le Chef d'établissement
à

Mesdames et Messieurs les Membres
Du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration du collège René Cassin se tiendra:

Jeudi 19 octobre 2023 à partir de 17h30
Salle de restauration

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 03 juillet 2023
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Validation des commissions et instances
- Protocole du RCD
- L'auto-évaluation
- Critères et modalités d'attribution d'une aide sur des fonds sociaux
- Projets de sorties scolaires (2023 et 2024)
- Projets de voyages 2024
- Délégation au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle pour vote
- Décisions Budgétaires modificatives (DBM)
- Les contrats et conventions
- Bilan de la rentrée
- Questions diverses (à déposer au secrétariat au moins 48h à l'avance).

Dossier suivi par
Mme CROUX Frédérique
Téléphone
05 61 00 94 20
Fax
05 61 00 94 21
Mél.
0312140h
@ac-toulouse.fr

Avenue des Carabènes
31650 SAINT-ORENS DE
GAMEVILLE

Je vous remercie pour votre participation et vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, l'expression de mes meilleures salutations.

F. CROUX



PJ :

- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 03 juillet 2023
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Critères et modalités d'attribution d'une aide sur des fonds sociaux
- Projets de sorties scolaires (2023 et 2024)
- Projets de voyages 2024
- Décisions Budgétaires modificatives (DBM)
- Les contrats et conventions

ÉTAT DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023-2024

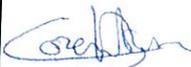
Du 19-10-2023

à 17 heures 30

salle Eric Gatefin

	Emargement	Suppléants	Emargement
Président Principale Mme CROUX Frédérique			
Administration Principale Adjointe Mme BOUJDAI Nadia Adjointe gestionnaire Mme HOUSEZ Véronique CPE M. CORBIERE Vincent			
Représentants de la commune-siège de l'établissement Mme LASSUS PIGAT Josy SICOVAL Mme ROVIRA Karine		M. UBEDA François <i>Remplacement Lassus</i>	
Représentant des collectivités de rattachement Mme LUMEAU-PRECEPTIS Aude M. BAGNERIS Bernard	 <i>excuse</i>	Mme MASELLA Lauriane M. LUBAC Christophe	
Personnalités qualifiées M. ANDRIEU Jacques M. VERGNAUD Louis Antoine	 <i>excuse</i>		
Représentants des personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation M. BERNIER Erwan Mme SOUILLES Marianne Mme VIGUE Christine Mme BRUNET Corinne M. SALINIER Laurent M. BARTHERE Maxime Mme MARIN Aurélie	 <i>excuse</i>	Mme HARRIS Tonia <i>Remplacement Harris</i> Mme GONZAGA Sabrina Mme BELLAY Aurélie Mme HIARD Christel M. AMEY Ronnie Mme RAYNAUD Caroline Mme PREVOT Annick	
Représentants des personnels d'administration et d'intendance, de santé, sociaux, techniques, ouvriers de service et de laboratoire Mme ALGANS Maryline Mme BROTONS Arlette M. DAROLLES Pascal			
Représentants des parents d'élèves ALISO Mme MIGNIEN Jana ALISO Mme COUGNENC Géraldine ALISO Mme SALHI Fatima ALISO Mme BELLOCQ Laurence ALISO Mme GARCIA Emilie FCPE Mme GREFFEUILLE Fanny FPCE Mme TROMBETTA Aurélie		Mme LABORDERIE Ludivine Mme HUREL Aude Mme FENNICHE Mémona M. BLANC Richard Mme MOULIN Agnès M. LLORET Christophe Mme VOISIN Charlotte	.../...

Représentants des élèves

classe 303	M, BRU Corentin		Mle MESHKINI Nima 501	
classe 304	M lle CHANDELIE Hailey		M. DA SILVA AMBROSIO Destin 306	
classe 401	Mle PULLES Manon		Mle BOUDET Nina 404	

Plan annuel Remplacement Courte Durée (RCD)

Établissement : RENE CASSIN – 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Année-scolaire : 2023-2024

Présenté en conseil pédagogique le 14 septembre 2023 et en CA - le 19 octobre 2023

Textes

- Vu le [Décret n° 2023-732 du 8 août 2023](#) relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré qui annule et remplace l'ensemble des textes qui encadraient le RCD au niveau national.
- Vu le [Décret n° 2023-738 du 9 août 2023](#) portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale
- Vu la [Note de service du 20 juillet 2023](#) portant création de la Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels

Préambule

- L'engagement dans un Pacte RCD relève du **volontariat de l'enseignant**
- Seront concernés les **enseignants qui se seront engagés à effectuer dans le cadre du Pacte** un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance. Ce volume peut varier par tranches de 18 heures, rémunérées à hauteur d'une part fonctionnelle de l'ISOE de 1 250 € chacune

1 - DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL « RCD »

- 1) Assurer un accompagnement pédagogique par des professeurs ou d'autres actions éducatives par d'autres personnels en capacité d'assurer la suppléance d'une absence.
- 2) Permettre aux élèves de ne pas avoir de « trous » dans l'emploi du temps quotidien.

2 - DIAGNOSTIC DES BESOINS

Moyens alloués en HSE (Heures supplémentaires Effectives) concernant le RCD

- pour les professeurs : 20 heures spécifiquement pour le RCD

TOTAL DES MOYENS ALLOUES POUR LES PACTES ENSEIGNANTS : 58 unités

Dont la moitié concernant la mission de remplacement : 29 unités)

3 - LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ABSENCES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INSTITUTION

- Programmer les conseils pédagogiques et les réunions de groupes de travail hors temps scolaire : favoriser l'horaire de 13h – 14h ou bien après 17h
- Dans le cadre de journées banalisées, privilégier le mercredi
- Dans le cadre de formations d'initiatives locales, privilégier le mercredi
- Minimiser l'impact des conseils de classes sur les cours

4 - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Le collège René Cassin partira du principe à partir des recommandations prioritaires :

	Remplacement anticipé	Remplacement inopiné
Enseignant de la même discipline	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours dans la discipline, inscrit dans la progression pédagogique du professeur remplacé ; ▪ Cours dans la discipline, détaché de la progression de l'enseignant ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours détaché de la progression de l'enseignant dans la discipline ; ▪ Révisions ou approfondissement de notions déjà vues, ou de fondamentaux de la discipline
Enseignant d'une autre discipline	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissages de fondamentaux (dictée, calcul mental...) ou points de méthodologie (approfondissement, prise de notes, organisation du travail, etc.) ; ▪ Travaux sur les parcours éducatifs : Avenir (orientation, etc.), éducation artistique et culturelle (EAC), École promotrice de santé (EPSa), parcours citoyen (EMI, etc.). ▪ Etc. 	

5 - MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT

Méthodologie de repérage et mise en œuvre du plan RCD :

- 1) *Repérage hebdomadaire des absences des professeurs sur le logiciel EDT dans l'onglet « gestion à la semaine » par la Principale Adjointe*
- 2) *Sollicitation des professeurs ayant une mission dans le cadre du pacte en fonction des « trous » dans l'emploi du temps au moins trois jours avant la suppléance éventuelle.*
- 3) *Après acceptation du professeur en fonction de ses dispositions, saisie dans le logiciel du remplacement*
- 4) *Diffusion par notification sur Pronote aux parents, élèves et personnels concernés du remplacement*

Le principe de remplacement par les professeurs se fera dans cet ordre :

- 1) Sollicitation d'un professeur de l'équipe pédagogique de la classe
- 2) Sollicitation d'un professeur de la même discipline
- 3) Sollicitation d'un professeur d'une autre discipline

6 - MODALITÉS ÉVALUATION



- Un point sera fait de manière quantitative et qualitative lors du Conseil d'Administration de février 2024, puis de juillet 2024.
- Un point d'étape sera fait avec les professeurs engagés durant la semaine 4 (22/01/2024) et la semaine 20 (13/05/2024) afin d'évaluer l'utilisation de l'unité RDC.

PJ : lettre d'engagement :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège René Cassin
Saint-Orens-de-Gameville



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Etablissement : 0312140H - CLG COLLEGE RENE CASSIN
Année scolaire : 2023 - 2024

Le chef d'établissement _____ à _____

OBJET : LETTRE DE MISSION POUR LA PART FONCTIONNELLE DE L'ISOE

Monsieur,

En référence au décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 modifié, vous vous êtes engagé(e) pour l'année scolaire 2023 - 2024 à réaliser l'ensemble des missions précisées ci-après.

1. Les missions complémentaires

Sur la base du volontariat, les missions complémentaires peuvent porter sur des activités pédagogiques en présence des élèves. Elles peuvent également concerner des missions annualisées portant sur le bon fonctionnement de l'établissement ou les projets portés par les équipes. Selon les cas, elles sont réalisées :

- pour certaines, sous la forme d'un volume horaire annuel ;
- pour d'autres, sous la forme d'un engagement annuel.

La rémunération en sera assurée à travers l'attribution d'une ou de plusieurs part(s) fonctionnelle(s) de l'indemnité de suivi d'orientation des élèves (ISOE).

2. Les missions que vous vous engagez à accomplir

- Remplacement de courte durée (18h) _____ du 01/09/2023 au 31/08/2024, 1.00 part(s) fonctionnelle(s)

Le nombre d'heures réalisées au titre des missions fera l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année scolaire. S'il s'avère que, pour des raisons liées aux besoins du service, le nombre d'heures prévues n'apparaît pas en mesure d'être accompli avant la fin de l'année scolaire, j'arrêterai en temps utile leur redéploiement sur d'autres missions quantifiées en heures pour le volume horaire restant à accomplir.

Le chef d'établissement

EVALUATION EXTERNE

COLLEGE René Cassin

Principes :

- S'adresse à tous les établissements
- Périodicité de 5 ans
- Articulation auto-évaluation de l'établissement avec évaluation externe

Objectifs :

- Evaluer la plus-value et l'action propre de l'établissement
- Être utile dans la construction des projets, la conduite des actions engagées, l'amélioration des résultats
- Valoriser les marges de manœuvre et d'autonomie
- Considérer l'établissement dans sa globalité :
 - L'enseignement et la réussite des élèves
 - La vie dans l'établissement
 - Les relations avec les partenaires et les usagers, l'ouverture vers l'extérieur
 - Le fonctionnement de l'établissement (RH, instances, gestion des moyens, gestion matérielle et financière, ...)
- Associer les différents membres de la communauté scolaire dans l'auto évaluation

Calendrier (à confirmer)

- Autoévaluation de l'établissement dans sa globalité avant les vacances d'HIVER
- Evaluation externe avant la fin de l'année

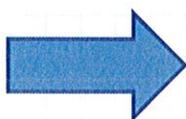
L AUTO EVALUATION

Recueil de données :

- Données ou indicateurs chiffrés (issues de l'établissement ou de l'académie)
- Élaboration de questionnaires à destination des enseignants, des personnels non enseignants, des élèves et des parents
- Observation directe, informations recueillies au cours d'entretiens par exemple

Rédaction du rapport d'auto évaluation :

- Synthèse des analyses et réflexions



Nécessité de créer un COMITE DE PILOTAGE



COMITE DE PILOTAGE

- **QUI :**

- Autour de 10 personnes représentants personnels et parents

- **Objectifs :**

à partir de données : élaborer un questionnaire à l'attention des élèves, de leur famille et des personnels pour recueillir leurs points de vue sur différents aspects du fonctionnement de l'établissement. L'analyse des réponses à ces questionnaires contribuera à identifier les points forts de l'établissement et ses éventuelles fragilités en vue de proposer des pistes d'amélioration pour la réussite éducative des élèves et la qualité de vie de tous dans l'établissement. Les informations collectées seront strictement anonymes.

Calendrier : (novembre – mars 2023)

- temps de réunions pour faire les questionnaires et établir un calendrier de passation
 - analyses des questionnaires
 - compte rendu à faire
 - présentation des données en conseil d'administration
-